S'installer avec peu de foncier : entre choix et contraintes

Témoignage de Florence, éleveuse de brebis laitières dans les Hautes-Pyrénées

Florence s'est installée à 40 ans, avec un troupeau de 40 brebis laitières ; elle transforme le lait en fromages, vendus en direct. Elle possède 3,5 ha, loue 3,5 ha de landes communales et est ayant droit sur l'estive de la commune où ses brebis paissent l'été. Sans prairie de fauche, ni terres cultivables, elle achète l'intégralité de son foin et des céréales, pour compléter les pâtures. « J'ai fait ce choix à cause des difficultés pour accéder au foncier, mais aussi par choix de ne pas investir dans le matériel » relate Florence.

L'ABSENCE D'OPPORTUNITÉS FONCIÈRES BLOQUE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Florence manque de surfaces pour les pâtures de printemps, entre l'hivernage en bergerie et la période d'estive. Sur sa zone de recherche, « qui est celle d'autres sièges d'exploitations, il y a de la concurrence » déplore-t-elle. Elle bute sur le fait que les terres à vendre ou à louer sont réservées par avance à des membres de la famille ou à des voisins. Comme les fermes et les troupeaux (ici des élevages bovins pour la viande) s'agrandissent, les besoins en foncier augmentent aussi pour les agriculteurs voisins.

« Mon objectif est de mener un troupeau de 80 brebis mères » explique Florence. « Les débouchés sont là. Le problème c'est qu'aujourd'hui, je plafonne à 40/45 mères – ce qui est une taille économiquement critique – faute de foncier accessible. En l'absence de solution, rechercher une deuxième activité pourrait devenir une solution forcée pour moi. Pour l'accès au foncier, je ne sais pas trop vers qui me tourner. J'ai toujours voulu jouer la carte de l'intégration, en ne " réclamant " pas de foncier, même si je peux être considérée comme " prioritaire " aux yeux des critères du contrôle des structures[54] ». Florence finit par lancer : « Serais-je toujours considérée comme une " étrangère "aux yeux des agriculteurs et des propriétaires locaux et de ce fait éloignée des opportunités foncières ? »

« Serais-je toujours considérée comme une " étrangère " aux yeux des agriculteurs et des propriétaires locaux et de ce fait éloignée des opportunités foncières ? »

54. Voir | Première partie – Le contrôle des structures, page 28.